

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement
et d'attractivité - Pôle médiathèque et multilingue dans
l'Ancien Moulin de Gerstheim, cœur de village**

CP/2020/395

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de création d'un pôle médiathèque et multilingue dans l'Ancien Moulin de Gerstheim, cœur de village, co-construit avec le Département, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la Commune de Gerstheim et A.B.C.M. Zweisprachigkeit s'inscrit dans les enjeux prioritaires : « Vivre une terre d'art, de culture et d'humanisme des bords du Rhin aux vallées vosgiennes », « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » ; « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ».

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 076 070€ et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

1. Contexte

Au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le projet de restructuration du moulin se situe à Gerstheim, Commune au sud de Strasbourg, le long du Rhin, dans le Département du Bas-Rhin. Elle est membre de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE). La Commune de Gerstheim

s'étend sur 16,4 km² et sa population atteint aujourd'hui environ 3 448 habitants.

La réhabilitation du moulin est au cœur du programme « cœur de village » qui vise à désenclaver le cœur du bourg en favorisant les déplacements piétons et cycles au travers de nouvelles passerelles installées au-dessus des cours d'eau, et à valoriser ce patrimoine industriel en y créant un pôle culturel. Le site du moulin permet de renforcer l'attractivité du centre village et le lien social intergénérationnel.

La stratégie bilinguisme du Département du Bas-Rhin ambitionne de développer le bilinguisme en tout point du territoire (Orientation n° 1 / 2^{ème} axe de la Stratégie). Les communes et EPCI ont un rôle majeur à jouer dans ce contexte et peuvent agir sur différents plans pour développer la présence sur leur territoire de la langue régionale d'Alsace (allemand standard et ses variantes dialectales).

La médiathèque est un équipement intercommunal qui répond aux besoins de l'ensemble de la population de la Communauté de Communes en matière d'accès à l'information, à la formation et à la culture.

Le centre de formation est un équipement de rayonnement alsacien qui répond aux besoins de formation de différents publics (enseignants A.B.C.M. Zweisprachigkeit, personnels des périscolaires et des crèches, personnels des EHPAD, frontaliers, etc.).

Par le développement d'une offre coordonnée, les deux projets permettront de plus fortes synergies en matière d'accès à la culture et de la création d'un écosystème favorable à l'exposition à la langue régionale d'Alsace.

2. Les projets de développement

Le projet de nouvelle médiathèque :

13 Communes de la Communauté de Communes disposent à ce jour d'un établissement de lecture publique, dont 3 sont intercommunaux : Benfeld, Erstein et Rhinau. Depuis 2018, les élus de la Communauté de Communes travaillent à la mise en réseau de ces équipements. La création de la médiathèque de Gerstheim s'inscrit dans ce projet intercommunal d'une médiathèque au 21^{ème} siècle c'est-à-dire en phase avec les pratiques culturelles et sociales des habitants (ouverture du dimanche matin, extension des horaires, animations, etc...), la médiathèque devient un vrai lieu de construction de la collectivité. Elle comblera par ailleurs un manque identifié sur ce territoire au niveau de la lecture publique.

Actuellement, une bibliothèque associative MJC, située dans la maison des associations, avec essentiellement des fonds jeunesse, est gérée par une bénévole dans une ancienne salle de classe de 50 m². Elle ne fait pas partie du réseau de la Bibliothèque Départementale du Bas Rhin (BDBR). La nouvelle médiathèque de 360 m² (au-delà des préconisations de 0,07 m²/habitant) correspondra aux préconisations de l'Etat en matière de lecture publique concernant les conditions d'accueil des usagers et de travail des employés de la bibliothèque. L'équipement offrira une meilleure fonctionnalité et des espaces optimisés, en vue de participer à la vie sociale du territoire. Cette médiathèque correspond au modèle des tiers lieux, lieu de sociabilité développé par la DRAC.

Espaces : des locaux conviviaux, flexibles et inventifs :

- Le rez-de-chaussée dédié à l'accueil (20 m²) et à la jeunesse (55 m²) ;
- La salle d'animation (60 m² et capacité d'accueil de 50 personnes) pouvant

- fonctionner de manière indépendante et se situant dans le prolongement de l'espace accueil / jeunesse du rez-de-chaussée dans une maisonnette avec terrasse, avec un espace cosy de rencontre et de convivialité ;
- Le 1^{er} étage dédié aux adultes et adolescents (65 m²) et aux espaces internes pour le personnel (47 m²) ;
- Un jardin de lecture ombragé végétalisé – îlot de verdure.

Engagements réciproques proposés :

- Garantir un niveau d'horaires d'ouverture de la médiathèque à hauteur de 12 à 16 heures hebdomadaires minimum ;
- Garantir l'usage des surfaces financées à celles d'une médiathèque publique ;
- Assurer l'accueil et la gestion de l'établissement par, au minimum, deux professionnels de la filière culturelle formés, appuyés par une équipe de bénévoles dont l'accès à la formation sera facilité ;
- Garantir des moyens de fonctionnement, notamment une dépense recommandée de 2 € annuels par habitants pour l'achat de collections ;
- Poursuivre un partenariat resserré avec la BDBR sur le champ de l'évaluation ;
- Assurer le bon usage et la restitution en bon état de l'ensemble des documents, matériels, outils de médiation prêtés par la BDBR ;
- Rendre compte annuellement de l'activité de la médiathèque en renseignant l'enquête de l'Observatoire de la Lecture publique pilotée par le Ministère ;
- Développer la lecture auprès des enfants et des jeunes :
 - o en appliquant la gratuité d'accès et de prêt jusqu'à 18 ans ;
 - o en engageant la nouvelle médiathèque dans des actions hors les murs, notamment auprès du public scolaire ;
- Intégrer les besoins spécifiques des publics seniors ;
- Favoriser des actions et des acquisitions en faveur du bilinguisme
- Favoriser la coopération dans le développement de la vie sociale et culturelle de la Commune
- Favoriser le travail en réseau avec les bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes s'engage par ailleurs à porter un comité de pilotage où le Département sera membre actif décisionnaire. Ce comité de pilotage regroupera les principaux partenaires du projet (Commune de Gerstheim, DRAC, Département, la médiathèque de Gerstheim, A.B.C.M. Zweisprachigkeit) ainsi que, autant que de besoin, les écoles, les structures périscolaires, structures de la petite enfance, parents d'élèves, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Vis-à-Vis, etc.

Le projet de centre de formation et de ressources pour la langue régionale d'Alsace et multilingue

Ce projet est porté par la Commune de Gerstheim. A.B.C.M. Zweisprachigkeit, réseau de 12 écoles associatives en Alsace-Moselle occupera les locaux et prendra en charge les aménagements intérieurs. L'association ambitionne d'offrir aux enfants un véritable bilinguisme et donc de réhabiliter la langue régionale dans son rôle de vecteur de communication ordinaire sans hiérarchisation des langues.

Le centre de formation sera composé d'espaces de travail, de formation et de recherche. L'aménagement sera chaleureux, évolutif, sa modularité permettra de changer la configuration des lieux facilement.

Le 2^{ème} étage accueillera la partie centre de ressources composé de nombreux documents

écrits, mais également visuels et oraux. C'est un espace où les personnes pourront emprunter des documents, mais également les consulter sur place. Dans le même esprit qu'une bibliothèque, mais ce centre est axé sur le multi-linguisme.

Le centre de ressources permettra en outre la création de matériel pédagogique en langue régionale pour les écoles, les structures périscolaires, les crèches...

Les bureaux (espaces fermés pour garantir la confidentialité lors des échanges, tests de niveau des stagiaires) se situeront également au 2^{ème} étage.

Le 3^{ème} étage est consacré à la partie des apprentissages, avec deux salles de formation de 50 et 40m², pouvant ne faire qu'une seule grande salle. Ces salles permettront de former les différents stagiaires autour d'activités diverses avec des moyens techniques modernes pour la formation aux langues.

Une salle plus petite de 20m² sera consacrée à des apprentissages en petit groupe. Un espace de travail permettra aux stagiaires de bénéficier d'espaces en libre-service pour approfondir certaines notions.

Un espace de convivialité est prévu comme espace d'échanges lors des pauses.

Engagements réciproques proposés :

- Former à la langue régionale d'Alsace : alsacien et allemand standard ;
- Etoffer le vivier d'enseignants de l'association A.B.C.M. *Zweisprachigkeit* capables d'enseigner en langue régionale d'Alsace ;
- Elargir l'offre de formation à un public diversifié :
 - ⇒ Personnels éducatifs pour les enfants de 0 à 11 ans : aide-maternelles, personnels des crèches, animateurs périscolaires, centres de loisirs, etc. ;
 - ⇒ Frontaliers ou futurs frontaliers en vue de développer l'emploi transfrontalier ;
 - ⇒ Personnels des EHPAD, de l'aide à la personne, personnels de santé, personnels de secours, parents d'élèves bilingues, de métiers du tourisme, de la restauration, etc. ;
 - ⇒ Demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RSA pour accompagner leur retour à l'emploi
- Réserver 2 places au cours des 2 premières années de fonctionnement du centre de formation pour les publics suivants : bénéficiaires du RSA, professionnels de l'enfance / petite enfance du territoire de la Communauté de Communes ;
- Renforcer l'enseignement immersif proposé par A.B.C.M. *Zweisprachigkeit* (100% de langue régionale de la petite section de maternelle jusqu'au CP) par la formation des enseignants de l'association et la mise à disposition et la mutualisation d'outils et de ressources ;
- Créer et mettre à disposition des ressources pédagogiques en langue régionale d'Alsace auprès des professionnels (aide-maternelles, personnels des crèches, animateurs périscolaires, enseignants, assistantes maternelles, animateurs EHPAD), en articulation avec la bibliothèque ;
- Mettre à disposition les labos de langue aux établissements scolaires (sections bilingues, etc.) ;
- Créer des synergies avec les acteurs de l'écosystème de la langue et culture régionales et le tissu local de la cité ;
- Coopérer dans le développement de la vie sociale et culturelle de la Commune ;
- Louer à la Commune de Gerstheim les espaces de formation et de ressources situés au sein du moulin.

Le projet cœur de village :

Depuis les années 70, Gerstheim s'est développé au nord et au sud des cours d'eau : le Muhlbach et l'Altgraben. Entre les deux rivières s'étendait la propriété de l'ancien moulin Rapp située sur un espace d'un hectare. Aucune liaison ne permettait les déplacements et les franchissements entre les deux côtés du village, sauf à prendre la voiture. La réhabilitation du moulin est au cœur du programme « cœur de village » qui vise à désenclaver le centre du bourg en favorisant les déplacements piétons et vélos par la création d'itinéraires piétons avec des passerelles qui enjambent les cours d'eau. Le projet permet de valoriser le patrimoine industriel du 19^{ème} siècle, développer l'attractivité du centre village, assurer encore mieux l'épanouissement des différentes générations, offrir des services publics culturels de proximité et un espace en relation avec la population.

En effet, par ces cheminements, seront accessibles à pied, à vélo, les commerces de proximité (supérette 8 à Huit et la boulangerie), la maison de retraite, la résidence séniors, la crèche, les églises, les services municipaux et le marché hebdomadaire et dans l'autre direction le pôle sportif et scolaires. Ainsi, avec la création d'itinéraires piétons et cyclables et les passerelles, les déplacements motorisés devraient décroître et la dangerosité routière diminuer. Les modalités de déplacement douces seront donc ainsi valorisées.

En accompagnement du projet de réaménagement du moulin, la Commune de Gerstheim procède au nécessaire réaménagement des espaces extérieurs et connectés au cœur du village.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réaliser un pôle culturel de proximité ;
- Embellir les espaces publics ;
- Mettre en lumière le patrimoine par des techniques innovantes et économes ;
- Adapter les espaces aux nouveaux usages ;
- Faciliter les mobilités douces, pour les déplacements commerce-domicile-école pour le tourisme et les loisirs en aménageant des itinéraires piétons et cyclables ;
- Améliorer la qualité de la mobilité au cœur du village, pour une meilleure qualité de vie : sécurité des piétons, pratique cycliste, présence de l'eau, végétalisation, parking ;
- Mieux accueillir les visiteurs dans les églises (biennale de la mosaïque, concerts, Noëlies et expositions vitraux... ;
- Permettre un meilleur accès aux commerces de proximité ;
- Créer un sentier patrimonial, touristique et pédagogique. Un lieu de promenade multilingue ouvert sur la nature « Riedienne » ;
- Créer un parc végétalisé.

Engagements réciproques proposés :

- Conserver et valoriser les installations de turbines et des mécanismes du moulin afin de les faire découvrir au plus grand nombre ;
- Faciliter les accès aux équipements communaux (médiathèque, église, équipements sportifs...) par les mobilités douces ;
- Développer des animations culturelles sur le site de l'ancien moulin ;
- Gérer les niveaux d'eau de la rivière ;
- Louer des espaces au centre de formation et de ressources bilingue porté par A.B.C.M. Zweisprachigkeit ;
- Mettre à disposition du Département à titre gracieux les salles de réunion (salle

- des fêtes, salle du conseil municipal) en tant que de besoin ;
- S'engager dans une démarche SMART DORF.

3. Coût des projets et plans de financement

Les plans de financements des différents projets sont détaillés dans l'article 2 de la convention partenariale.

Il est proposé que le Département s'engage à subventionner les 3 projets suivants à hauteur des montants détaillés ci-dessous.

Projet de nouvelle médiathèque : réhabilitation du moulin

Dépenses en € HT		Recettes en € (engagements escomptés)	
Travaux communs	192 000,00		
Travaux médiathèque	930 000,00	DRAC	350 800,00
Jardin, parvis, parking, aménagements extérieures, parc végétalisé	92 000,00	Département	526 200,00
Raccordements	8 000,00	Communauté de Communes	877 000,00
Maîtrise d'œuvre	183 000,00		
AMO / Diagnostics / Géomètre / CT / SPS, etc.	20 000,00		
Acquisition mobilier	182 000,00		
Equipement informatique	17 000,00		
Acquisition premier fonds	130 000,00		
TOTAL	1 754 000,00	TOTAL	1 754 000,00

Il est proposé que le Département contribue, au bénéfice de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, au financement du projet de création d'une médiathèque au travers d'une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 526 200 € correspondant à 30 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 1 754 000 € HT.

Projet de centre de formation et de ressources pour la langue régionale d'Alsace et multilingue

Dépenses en € HT		Recettes en € (montants escomptés)	
Travaux et installations	1 095 000,00	Etat	290 000,00
Jardin, parvis, parking, aménagements extérieures, parc végétalisé	92 000,00	Département	434 820,00
Maîtrise d'œuvre, AMO /	198 000,00	A.B.C.M.	64 400,00

Diagnostics / Géomètre / CT / SPS, etc.			
Mobiliers intérieurs	64 400,00	Autofinancement par la commune	660 180,00
TOTAL	1 449 400,00	TOTAL	1 449 400,00

Il est proposé que le Département contribue, au bénéfice de la Commune de Gerstheim, au financement du projet de création centre de formation et de ressources pour la langue régionale d'Alsace et multilingue au travers d'une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 434 820 € correspondant à 30% du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 1 449 400 € HT.

Projet Cœur de village

Dépenses en € HT		Recettes en € (montants escomptés)	
Travaux et installations, itinéraires, végétalisation, mise en lumière, franchissement	767 000,00	Etat	150 000,00
		Département	115 050,00
		Autofinancement par la commune	501 950,00
TOTAL	767 000,00	TOTAL	767 000,00

Il est proposé que le Département contribue, au bénéfice de la Commune de Gerstheim, au financement du projet cœur de village au travers d'une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 115 050 € correspondant à 15% du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 767 000 € HT.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, l'aide totale du Département

proposée est de 1 076 070 €

Il est proposé que le Département s'engage par ailleurs à mettre son ingénierie à disposition de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la Commune de Gerstheim, avec l'appui de toutes les Missions plus particulièrement impliquées dans les projets de la convention partenariale.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 16 novembre 2020, a rendu un avis favorable sur l'éligibilité des projets.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	1 076 070,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de création d'un pôle médiathèque et multilingue dans l'Ancien Moulin de Gerstheim, cœur de village;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du canton d'Erstein, la Commune de Gerstheim et A.B.C.M. Zweisprachigkeit;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la culture ;

- attribue une subvention d'investissement à hauteur de 30% du coût de l'opération, soit un montant maximum de 526 200 € à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour le projet de nouvelle médiathèque, réhabilitation du moulin dans l'Ancien Moulin de Gerstheim, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes du canton d'Erstein et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;

- attribue deux subventions d'investissement à la Commune de Gerstheim :

- une subvention d'investissement à hauteur de 30% du coût de l'opération, soit un montant maximum de 434 820 € pour le projet de centre de formation et de ressources pour la langue régionale d'Alsace et multilingue au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- une subvention d'investissement à hauteur de 15% du coût de l'opération, soit un montant maximum de 115 050 € pour le projet cœur de village au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Gerstheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise le Président à signer les convention précitées.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY